

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE REVEIL**POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS**

VOL VIII.

MONTREAL, 5 MARS 1898.

No. 165

SOMMAIRE

Une rude leçon, *Vieux-Rouge* — Insubordination, *Fair Play* — La portion de Quenoche et celle de Tarte, *Rieur* — Une réponse, *J. Cornély* — Coups de crayon, *Rigolo* — Un minimum, *A. de Claye* — Traité du jeu de "Whist" — FEUILLETON: De toute son âme, *René Bazin*.

Les conditions d'abonnement au **RÉVEIL** ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous adresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

UNE RUDE LEÇON

Cette fois, si le gouvernement Laurier ne comprend pas, c'est qu'il n'y a plus de ressource.

La leçon donnée par Ontario est un de ces coups formidables qui sauvent à temps un parti, en faisant reprendre la voie droite à ses chefs, ou précipitent sa ruine

On a beau être sourd et aveugle par système, un tel craquement doit être entendu, sa signification comprise, ses conséquences jugées.

Il y a déjà longtemps que des vrais libéraux crient: "Prenez garde!"

Leur voix s'est perdue dans les joyeuses clameurs d'un banquet qu'on croyait devoir durer jusqu'au second déluge, ou dans le bruit flatteur et intéressé tout le temps entretenu autour des ministres par les jobbers, les traîtres, les endormeurs.

Nous étions malvenus à sonner l'alarme quand ces messieurs ne demandaient qu'à oublier sans remords leur promesses les plus sacrés au pays et au parti.

Le gouvernement, trompé par Joseph-

Israël, donnait à quelques victoires partielles, trop chèrement achetées, une importance erronée, une valeur qui n'existait pas.

Or, Ontario, le Gibraltar du libéralisme, la province qui n'avait jamais bronché, dont les comtés avaient été ingénieusement découpés pour le bon motif, Ontario vient de se donner virtuellement une administration censervatrice. Pour essayer de conserver le pouvoir, au moins par une voix, les faiseurs du clan Tarte en sont rendus aux expédients les plus attristants, les plus désespérés. Ils vont ouvrir des trous pour en boucher d'autres, ils cajolent l'unique indépendant élu et brûlent, à genoux, myrrhe et encens sous le bec de ce *rara avis* qui s'appelle Patron de l'Industrie.

Et tout indique que le Manitoba s'apprête à donner sous peu une semblable rossée aux prévaricateurs d'Ottawa.

Franchement, ça va encore plus vite que nous l'aurions cru ; le mécontentement, qui paraissait, à vue générale, n'être qu'en germe, se trouve rendu à cette pleine maturité qui donne des fruits.

L'honorable M. Laurier avait jeté le poids de son prestige et de sa parole dans la lutte, et qu'est-il arrivé ?

En plein Ottawa, sous la férule du gouvernement, en dépit des trucs et des empêchements de laisser voter dont un cabinet fédéral dispose chez lui, il est arrivé que, sur deux candidats libéraux, l'un est battu et l'autre n'a pu réunir qu'une douzaine de voix de majorité.

Puis, si on ose ouvrir le siège que possède au fédéral M. Belcourt, pour l'envoyer à Russell, le gouvernement Laurier sera, tout le fait prévoir, défait dans la capitale elle-même.

Que cela veut-il dire ? Tout simplement

que les vrais libéraux ne font que ce que le Seigneur menaçait de faire quand il disait : " Je méconnaîtrai ceux qui m'auront méconnu ! "

Le cabinet Laurier, mal conseillé par des intrus et leurs satellites, a méconnu le pays et le parti. Ne l'oublions pas : l'action d'un cabinet est double : elle s'exerce pour le pays et le parti.

Les intérêts du pays ne sont pas aussi séparés des intérêts d'un parti que certains le croient ou affectent de le croire.

Ainsi, le pays qui possède une excellente administration la doit à qui, sinon à ceux qui, pendant des années, ont fait des sacrifices de santé, d'argent, de savoir et d'activité pour préparer et décider la victoire des hommes qui composent cette administration.

Or, d'accord avec Ontario et des milliers de vrais libéraux d'ailleurs, nous déclarons que le gouvernement Laurier a méconnu pays et parti, c'est-à-dire programme et personnes.

Qu'on ne vienne pas nous objecter qu'il ne s'agissait que d'une élection provinciale. Comme, si en allant batailler un de ces matins en Afrique ou en Asie, certaines puissances européennes ne régleront pas de vraies difficultés de chez elles. D'ailleurs, il ne s'est pas encore trouvé un seul libéral de poids pour prêter que la défaite d'Ontario n'a pas une signification essentiellement fédérale.

Qu'on étudie donc un peu ce qui se passe chez notre voisine depuis qu'elle a rendu son verdict. Qui se donne tant de mal pour essayer de réparer l'irréparable ? Est-ce le chef libéral d'Ontario ? Sont-ce ses lieutenants. Non, nous voyons se tremousser M. Tarte, M. Edward, député fédéral, M. Belcourt, député fédéral et d'autres du même clan.

Ah ! ils le savent bien, eux, que c'est le gouvernement Laurier qui a été atteint, comme ils savaient bien qu'ils frappaient jadis le gouvernement conservateur d'Ottawa en battant ses amis dans les provinces.

Donc, là-dessus, pas d'équivoque.

Le peuple reproche au gouvernement du jour de ne plus se rappeler son programme d'avant la victoire. Avons-nous besoin de rééditer ici ce que les vrais libéraux ont dit et disent des singulières transactions du Drummond, du Crochet, du Yukon, qui semble, lui, devoir être la meule d'or que l'on attachera au cou du gouvernement avant de le lancer dans l'abîme.

Avons-nous besoin de reparler du *Business is business*, de la dette affreusement augmentée sans bénéfice pour le pays, des gras contrats accordés sans soumission, des places données à des députés, des promesses faites à d'autres pour les assouplir, etc., etc.

Et comment les amis ont-ils été traités ? Dès la première heure, les meilleures places ont été données à des suspects ou à des ennemis reconnus : d'autres ont été offertes même à des gens qui parient de revenir bientôt diriger le parti conservateur, mais la pilule n'a pas pu passer.

Il suffit, vraiment, d'être un vrai libéral, pour se voir refuser même la courtoisie des laissiers d'antichambres, sous un régime libéral.

On a dit récemment en France, qu'en réalité c'était être de la Légion d'Honneur que de n'en pas être. Au Canada, c'est presque aussi juste de dire que c'est d'être libéral que de ne pas être du parti qui règne à Ottawa.

Le dernier homme à oublier le passé, à ignorer les conséquences d'un programme

et d'un parti méconnus devrait ce semble être l'honorable M. Laurier.

A-t-il oublié pourquoi il fut défait jadis à Arthabaska ?

VIEUX-ROUGE.

INSUBORDINATION

Nous vivons vraiment dans un monde bien étrange, et nous offrons un curieux spectacle à ceux qui nous observent et que réjouissent nos étrangetés.

On se rappelle que lorsque le *Canada-Revue* fut condamné par les autorités ecclésiastiques, il s'est trouvé une foule de bonnes âmes, pas croyantes du tout, mais très portées à pontifier, qui ne trouvaient qu'une chose à dire aux journalistes pincés et ruinés : " Vous aviez raison de faire votre campagne, mais maintenant il faut vous soumettre "

Et, joignant l'exemple au précepte, ces grands esprits se sont empressés de renvoyer le journal, souvent même en oubliant de payer leur abonnement.

C'était de la soumission, ou nous ne nous y connaissons pas. Lorsque le procès contre l'archevêque Fabre fut entamé, les excommuniés s'adressèrent à quelques amis protestants qui avaient applaudi aux dénonciations ; ils prirent un air fort sage et très digne pour fermer leurs portemonnaies et parler bien haut du respect de l'autorité.

On connaît la suite : au nom de la soumission et du respect de l'autorité, le *Canada-Revue* fut étranglé, pillé, écrasé, et personne n'osa même jeter un pleur sur sa tombe.

Ceci est de l'histoire ancienne.

Voici de l'histoire récente, et puisque personne ne veut, ou n'ose parler, puisqu'il se fait une conspiration du silence odieuse

autour d'un acte de révolte ecclésiastique, d'un *non serviam* partant de haut, nous allons faire entendre notre voix.

La presse catholique, comme la presse protestante, sont aussi servilement avachies maintenant qu'elles étaient sordidement bruyantes quand il s'agissait de conspuer de pauvres journalistes trop franc-parleurs.

On se rappelle qu'il y a deux ans environ, Mgr Bégin tenta son petit 18 Brumaire dans Québec, et pénétra délibérément dans les souliers du cardinal en condamnant l'*Electeur*, dont le seul tort était de se prêter à la publication d'élucebriations émanant de membres du clergé récalcitrants.

L'*Electeur* joua au bouillant archevêque le mauvais tour de paraître le lendemain sous un autre titre et avec le nom flamboyant de *Soleil*.

Un évêque crut qu'il pouvait faire encore mieux que son archevêque, et le nommé Michel Labrecque, évêque de Chicoutimi, condamna le *Soleil* avant même qu'il eût vu le jour.

Nouveau Josué, cet homme à la crosse voulait renouveler les perturbations astronomiques dont les pieuses légendes nous ont conservé le souvenir.

Les ouailles du farouche prélat furent décrétées de péché mortel si elles lisaient les articles encore à naître.

C'était stupide, mais bien dans la note.

L'administration du *Soleil* résolut — sagement, je l'avoue — de tâter de la juridiction romaine, et soumit aux tribunaux pontificaux le cas de l'interdiction préalable de Mgr Labrecque.

Dieu merci, il y a des juges, non seulement à Berlin, mais même à Rome!

La cause du *Soleil*, posée devant la juridiction romaine, aboutit à la condamna-

tion énergique de l'acte précipité et malveillant de l'évêque de Chicoutimi.

Depuis un mois, le texte du jugement du Saint-Père, enjoignant à Mgr Michel Labrecque d'avoir à ravalier sa condamnation, est parvenu sous le toit épiscopal de Chicoutimi, avec ordre de promulguer le rappel du décret.

Rien n'a été fait.

Et les gens qui parlent de soumission ne risquent pas un mot. Ils trouvent peut-être, les hypocrites, aussi naturel qu'un évêque résiste au Saint-Père qu'un évêque résiste au Saint-Père qu'ils trouvaient criminel quand il s'agissait de vils laïques aussi indignes que ridicules, d'hésiter devant un simple ukase épiscopal.

Les Chapais et les Tardivel ne demandent pas au révolté des bords du Saguenay compte du scandale qu'il cause.

Mais il y a plus : on a annoncé, et personne ne l'a démenti, que plutôt que de se soumettre, l'évêque Labrecque entend se démettre. Plutôt que d'obéir à son père spirituel, au chef du catholicisme, l'évêque préfère renoncer à la crosse et à la mitre, et rentrer dans le *vulgum pecus* ecclésiastique.

Ah ! voilà la soumission, l'abnégation et la loyauté de ces arrogants pasteurs de peuples !

Plutôt le cloître, plutôt l'oubli, plutôt la déchéance, que d'avouer s'être trompé, que de reconnaître une erreur, que de réparer une injustice, que de panser une blessure, un que d'admettre tort !

Ceux qui s'écrièrent un jour : " Courbe la tête, fier Sicambre ! " n'entendent pas à baisser leur chef mitré.

Voyons, où sont donc vos belles indignations d'autrefois ; où sont les tirades sur l'obéissance, le rappel au respect de l'autorité, les objurgations des jaloux de l'ordre public ?

Rien, plus rien.

Un mauvais silence, odieux, hypocrite, se ferme autour du récalcitrant.

Mais que va-t-il donc faire des milliers de péchés mortels qu'il a accumulés sur la tête des fidèles qui ne lisaient pas un journal de son goût ?

Va-t-il les racheter par le jeûne ou la macération ?

Va-t-il payer les dommages causés par son acte illégal, vindicatif et malicieux ?

Ou va-t-il simplement se draper dans sa superbe et laisser passer l'orage, juché sur les inaccessibles hauteurs de son palais ?

Voilà ce que nous attendons et ce que nous voulons savoir. Et :

Messieurs les journaux catholiques, Messieurs les journaux protestants, prenez donc bien garde de parler tous à la fois du cas de Michel Labrecque.

FAIR PLAY.

LA PORTION DE QUENOCHÉ

ET CELLE DE TARTE

Il y avait autrefois, dans un des districts ruraux avoisinant Montréal, un vieux homme qui portait le sobriquet de Quenoche. Il était bien connu des gens d'alentour et il était considéré comme un homme rusé et fort spirituel.

Quenoche était un de ces vieux serviteurs qui forment partie intégrante, pour ainsi dire, des membres de la maison. Elevé par les soins d'un homme important, qui plus tard était devenu le député du comté, il se permettait avec lui la plus grande familiarité, le tutoyant, l'admonestant, et au besoin le rudoyant. De fait, il était plutôt l'ami du maître que son serviteur.

Tous ceux qui ont passé leur enfance dans nos campagnes se rappelleront parfaitement avoir connu un ou plusieurs de ces types originaux qui étaient fort nombreux autrefois avant que l'éducation collégiale eut créé des distinctions sociales qui n'existaient pas jadis.

Un jour, ce député, que nous appellerons Hypolite, s'en allant à Québec pour remplir son mandat, offrit à Quenoche la moitié du produit d'une érablière qu'il possédait s'il voulait faire les travaux d'exploitation, ce que ce dernier accepta.

Ce ne fut que plusieurs semaines après la saison des sucres que le député revint chez lui, et il crut remarquer que Quenoche semblait éviter sa rencontre. Un jour, il l'aborda carrément et lui dit comme entrée en matière ;

— Eh bien ! Quenoche, et les sucres ?

— Hum ! les sucres ! ça pas été une grosse affaire.

— Oui, mais enfin . . .

— Ecoute un peu, j'vas t'dire, Polyte : quand j'aurai pris ma moiquié, y restera pas grand' chose.

Maintenant, vous allez peut-être me demander la corrélation qui peut exister entre Quenoche et Tarte. Elle est toute naturelle.

Quand Tarte a pris sa moiquié du patronage à Ottawa et à Québec, il n'en reste pas beaucoup pour les autres.

RIEUR.

UNE REPONSE

Alors, mon cher collaborateur Solness, vous pensez réellement que "raisonner un problème aussi inquiétant que celui de la criminalité ascendante en employant pour ou contre l'enseignement laïque est une plaisanterie de polémique."

Je désire vous répondre aujourd'hui. Je suis ici un vétérinaire qui vous a vu arriver avec plaisir et qui vous pris fort. En outre, comme nous n'appartenons ni l'un ni l'autre à la couche de journalistes qui se traitent de Juifs ou d'Allemands quand ils ne sont pas d'accord, nous pouvons, j'imagine, discourir sans scandaliser le lecteur. Je vous assure que je suis trop sérieux lorsque j'attribue à la suppression du frein religieux l'accroissement de la criminalité juvénile.

Tous les hommes qui étudient sur le vif et pratiquement cette question peu effrayante

sont de mon avis, et en particulier, un magistrat que vous devez connaître et que vous devez par conséquent admirer : M. Adolphe Guillot, membre de l'Institut, doyen des juges d'instruction de la Seine, consacre les dernières années de sa belle carrière à l'enfance criminelle. Interrogez-le, et il vous prouvera que la neutralité de l'école est la cause première de la recrudescence de la criminalité chez les jeunes gens.

D'ailleurs, pour peu qu'on veuille réfléchir, on saisit très vite le lien théorique qui doit exister entre la laïcité et la criminalité.

Vous admettez bien, je suppose, que toutes les religions, si elles diffèrent comme dogme et comme hiérarchie, reposent sur un fonds commun de moral, A Byzance, on s'est battu pour des conjonctions et des virgules. A Worms, on s'est disputé et brouillé sur la hiérarchie ecclésiastique, sur la nature de l'Eucharistie. Mais catholiques, schismatique, hérétiques sont d'accord pour enseigner des préceptes qu'ils appellent commandements de Dieu, interdisant aux hommes non seulement les actes pour la répression desquels il existe des juges et des gendarmes, mais aussi les actes que flétrit le code de l'honneur.

Vous admettez bien aussi que, dans toutes les écoles civilisées, à l'heure actuelle, à l'exception des écoles officielles françaises, on enseigne une religion quelconque et que le but de cet enseignement est d'inculquer aux enfants la morale que recommande cette religion

Admettez-vous encore que cet enseignement religieux soit de nature à frapper les jeunes esprits et à leur inspirer le respect des règles morales qu'ils contiennent ? Vous ne prétendez pas, j'espère, que ce que l'on dit aux enfants à l'école est de nulle importance pour leur conduite ultérieure. Je suppose que vous êtes républicain, comme tant de gens à cette heure-ci. Qu'en penseriez-vous si, par ordre, les instituteurs commençaient toutes leurs classes en disant à leurs élèves : " Mes enfants, la République est le plus sale des gouvernements " ? Vous penseriez que c'est dégoûtant de voir des gens payés par la République préparer la chute de la République en en inspirant l'horreur à ceux qui seront électeurs plus tard.

Donc, vous admettez que la conduite future de l'enfant, dépend de ce qu'on lui apprend à l'école. Et, d'ailleurs, l'importance que nous attachons aux questions scolaires prouve que nous sommes tous de cet avis. Vous êtes bien forcé d'admettre que l'enseignement religieux se confond avec l'enseignement moral ou, du moins, lui prête un appui considérable, tout-puissant. Vous êtes, par conséquent, forcé d'admettre que neutraliser l'école, c'est à-dire en proscrire l'enseignement de la religion, c'est d'affaiblir les notions morale de tout l'appui que leur prêtait la religion.

Et, si cette preuve ne vous semble pas concluante, vous avez la contre-épreuve.

Vous savez aussi bien que moi, je suppose, que les jeunes criminels se rarifient en Angleterre, s'ils se multiplient en France, et que la Grande-Bretagne, dans ses prisons, ne contient plus guère que de vieux chevaux de retour. Vous savez de même que l'enseignement de la religion est la base de l'école anglaise et que, là-bas, loin de proclamer la neutralité de l'école on considérerait comme un établissement insalubre l'école où il ne serait pas parlé de religion. Vous savez enfin qu'une sorte d'élan religieux secoue la race anglo-saxonne, qu'en Amérique on trouve les dollars par millions pour fonder des hôpitaux, des universités sur des bases religieuses et qu'à Londres les écoles officielles, les écoles libres, catholiques même, sont subventionnées au prorata du nombre de leurs élèves.

Eh bien, n'êtes-vous pas frappé de ce double fait : En France, on exclut la religion des programmes, et au bout de quelques années, les prisons sont trop petites pour contenir les déchets de l'école. En Angleterre, on renforce l'enseignement religieux, et, dans les prisons, devenues trop grandes, on ne trouve presque plus que des adultes et des vieillards. Croyez-vous réellement que cette double coïncidence soit un pur effet de hasard ?

Maintenant, quand les pédagogues viennent vous dire : Il nous faut quelque chose pour remplacer la religion comme propulseur de la morale. " vous les accusez de poser des questions fautiveuses, d'hésiter, pour maintenir la discipline.

entre la gifle et la fessée ; vous vous moquez de leurs préoccupations.

Et, quand, comme M. l'inspecteur Evelin, homme de mérite, d'ailleurs, ils ajoutent : " Nous remplacerons la religion par l'émotion esthétique, " vous redevenez soudain sérieux pour me dire, à moi, qui m'accuse de cette recette : " Ne plaisantez pas, Cornély ! Ne plaisantez pas ! L'émotion esthétique, c'est la religion du beau " Et vous voilà parti sur Apollon, sur les Grecs sur les Romains. ■

Vous êtes un classique, mon pauvre Solness ! Vous êtes un artiste ! Platon vous eût banni de sa république. Vous êtes comme vos grands-pères de 89, qui, avec leurs Grecs et leurs Romains, nous ont collé une maladie dont nous mourrons probablement.

Vous oubliez tous qu'en Grèce, et surtout à Rome, le gouvernement appartenait à une minorité intelligente, éclairée, poétique, aristocratique, qui comprenait les chefs-d'œuvre, et les enfantait, du reste, et que la majorité des hommes groupés en Etats ou en villes était composée d'esclaves. Les maîtres les citoyens étaient menés, je le veux bien, par l'émotion esthétique, comme, chez nous, l'aristocratie de naissance ou d'intellectualité est guidée par ce souci de l'opinion qui s'appelle le point d'honneur ou encore par certaines conceptions philosophiques qui rendent l'homme presque aussi parfait, au point de vue des relations et de la conduite, que s'il était croyant.

Mais, pour l'esclave, il n'y avait pas d'émotion esthétique. Cette règle supérieure, ce criterium étaient remplacés par le fouet et le bâton, les coups de pied dans le derrière, etc.

Or, aujourd'hui, de par le Christ, Solness, les gens de la majorité, qui étaient esclaves jadis, sont devenus libres, ce qui est juste. Et, de par l'ambition ou la défection des représentants des hiérarchies nécessaires, ils sont devenus nos maîtres, ce qui est exagéré. Ils sont restés néanmoins aussi incapables qu'autrefois, pris dans leur masse, de subir le charme vainqueur de l'émotion esthétique, et — l'on aura beau multiplier les écoles, les examens et les diplômes — on ne verra pas de si tôt l'époque bénie où le

peuple souverain pourra s'élever assez sur l'échelle des émotions pour se laisser guider par la religion du beau et le culte de l'esprit.

Cela viendra peut-être cependant, lorsque, par la puissance des engrais et la perfection des machines, l'homme pourra gagner en une demi-heure par jour de quoi vivre d'abord et cultiver ensuite en lui les connaissances qui servent de racines à l'émotion esthétique. Mais ce jour-là, ni vous ni moi ne le verrons, car, probablement aussi l'homme, au lieu de cultiver les dites racines, les fera macérer dans l'alcool et passera tout le temps qu'il aura de libre à se pocharder abominablement.

L'émotion esthétique étant inaccessible au plus grand nombre, j'ai le droit d'en rire doucement quand on nous la représente dans l'avenir pour l'humanité, comme une sorte de frein Westinghouse qui arrêtera les coupables sur les rails glissants du vice. — Je vous demande pardon de cette figure.

Et je m'arroe, par surcroît, en toute sécurité de conscience, le droit de préférer, comme frein individuel et social, l'enseignement d'une religion positive qui dit aux enfants : " Mes petits amis, voilà ce qu'il faut faire, et voilà ce qu'il ne faut pas faire. Si vous contrevenez à ces prescriptions et à ces interdictions, d'abord vous ne serez pas heureux sur cette terre, parce que les choses sont ainsi arrangées que ces préceptes et ces défenses sont ce qu'il y a de mieux pour la santé, et aussi parce que la société entretient une gendarmerie et une magistrature qui vous feront des misères si vous allez trop loin. Mais cette terre n'est pas tout, mes enfants. Il y a un Dieu, vous avez une âme : il y a donc une vie future, où les actes d'ici-bas seront punis et récompensés. Réglez-vous là-dessus ! "

Voilà, Solness, mon moyen d'enseigner la morale. Vous préférez, vous, le culte d'Apollon. Chacun son goût.

J. CORNÉLY.

EN TOUTES SAISONS

Une bouteille de BAUME RHUMAL est nécessaire à la maison pour couper net tout commencement de rhume.

COUPS DE CRAYON

Ontario for ever !

Chapleau is no match for Chapais.

Et il y a encore ce Sénat à l'horizon !!!

Le vieux matois de Cartwright rit davantage dans sa barbe. Il y a de quoi.

" All aboard for the ' John Pratt ' ! " sera bientôt le cri de la tribu d'Israël.

Le Drummond semble enneigé dans les régions froides du Sénat. A quand le tour du Yukon ?

" Qui aime bien, châtie bien, " semble avoir été le programme des vrais libéraux d'Ontario.

Il parait que le stock de Joseph Israël a baissé de plusieurs crans depuis le fameux verdict d'Ontario.

L'honorable M. Laurier est de plus en plus de vilaine humeur, nous apprennent les derniers arrivants d'Ottawa.

La *Gazette* de Montréal publie les annonces de Québec.

Ce doit être un commencement de coalition.

" Russell, rossez-les à votre tour, " voilà qui, pendant quelques jours, va faire partie des litanies de bien des libéraux vrais.

M. Tarte dit que deux de ses fils représenteront des comtés plus tard. Et le troisième, dans quel comté chevauche-t-il en ce moment ?

La passion dominante du Canayen en ce moment est le portrait. On en voit un peu partout de toute grandeur et de toute couleur.

Le gouvernement a imaginé une politique de chemins de fer qui va le conduire par train express aux élections générales. Gare aux tampons !

Avec ses \$8,000 par année M. Tarte pourra peut-être se procurer cette indépendance fortune dont il parlait avec tant d'unction jadis. Espérons-le pour le pays.

Nous sommes de vrais libéraux et nous ne pouvons pas appartenir au parti dont l'hon M. Laurier est le chef, aussi longtemps qu'il contiendra les éléments délétères qui le ruinent aujourd'hui.

Nos abonnés retardataires sont avertis que s'ils veulent recevoir le REVEIL ils sont obligés de payer leur abonnement. Nous cesserons immédiatement l'envoi du journal à tous ceux qui nous doivent un an et plus, et nous mettrons ces comptes en collection dans les huit jours.

Le gouvernement Laurier vient de perdre deux partisans aux Communes. C'est, proportion gardée sa perte parmi les électeurs. Et aux Communes comme au dehors ils sont nombreux ceux qui n'osent pas encore faire de leur bouche le véhicule de leur pensée.

RIGOLO.

Un minimum

Le *Garlois* a bien voulu, en me présentant d'une façon trop aimable à ses lecteurs, dire que je suis " moderne. " Voici cependant que je vais, pour mon début, parler d'une vieille question, celle des lois scolaires. Combien vieille, en effet ! Depuis plus de quinze ans elle alimente les polémiques. Il semble surtout qu'on évoque quelque chose d'avant le déluge lorsqu'on rappelle l'attitude de certains catholiques qualifiant ces lois de " scélérates " en affirmant leur volonté de les combattre sans relâche, aussi bien dans leurs détails les plus insignifiants que dans leur esprit général.

A la " Société d'Education " que dirigeaient, que dirigent encore des catholiques tels que MM. Chesnelong et Keller, nous raisonnions autrement, ou plutôt nous tâchions de raisonner, ce qui n'était pas toujours facile en face de contradicteurs échauffés. On se disputa ; des coups fu-

rent échangés, je m'en souviens : j'en reçus.

Il y avait dans ces lois des dispositions secondaires, celle par exemple qui obligeait les instituteurs libres à "déclarer" leurs élèves, ou celles qui organisaient les commissions scolaires. — Pourquoi, disons-nous, conseilleraient-ou aux instituteurs libres de s'exposer à des difficultés peut-être graves en refusant de faire la déclaration ? Pourquoi les braves gens s'obtineraient-ils à ne pas entrer dans les commissions scolaires ? Si ces commissions sont bien composées, elles seront inoffensives. Là-dessus, on nous proclamait au moins suspects de trahison.

Il y a un changement. Je me méfie des gens qui s'égosillent à crier trop fort : le résultat est souvent une extinction de voix. Je viens d'assister aux séances d'un congrès dit "national catholique." J'ai reconnu parmi les assistants beaucoup de ceux qui nous reprochaient, en 1882, d'être trop modérés. Loin de moi la pensée d'insinuer qu'ils aient pris maintenant leur parti des lois scolaires. Mais je ne serai pas démenti si je constate que le congrès s'en est occupé aussi peu que possible. Il semblait qu'aux yeux de la plupart de ses membres, ce fût un devoir plus impérieux de cesser l'opposition à la république que de continuer la lutte contre ses lois.

* * *

Aussi, cette même Société d'Education dont j'ai parlé s'est dit qu'elle avait à intervenir. On l'avait autrefois accusée de faiblesse ; elle invite les catholiques à ne pas oublier absolument que les "lois scélérates" continuent à exister, qu'elles continuent à être appliquées, qu'elles donnent leurs fruits naturels, qui sont des caisses vides et des prétoires pleins : le déficit du budget, l'encombrement des tribunaux correctionnels et des cours d'assises.

Un des membres les plus autorisés, M. d'Herbelot, ancien avocat général près la cour de Paris, vient de publier, dans le *Bulletin mensuel*, une sorte de programme, le minimum à proposer aux candidats qui solliciteront les voix des catholiques.

C'est un minimum certes. On connaît le procédé, fréquemment usité en matière commerciale et aussi en matière politique, qui consiste à de-

mander plus pour obtenir moins. M. d'Herbelot a jugé plus digne d'écarter tout marchandage et de poser tout de suite les conditions, infiniment réduites, au-dessous desquelles on ne saurait descendre.

En premier lieu, la loi de 1882 interdit aux ministres des cultes — de tous les cultes — d'enseigner, dans les locaux scolaires, la religion à ceux des enfants dont les parents les familles desirent et réclament cet enseignement. On paraît considérer que le sanctuaire de l'alphabet et des quatre règles serait souillé par ces intrus. Notez que dans les lycées il y a des aumôniers qui font des cours d'instruction religieuse aux élèves inscrits à ces cours par la volonté des parents. Est-ce que la conscience des riches, qui mettent leurs fils au lycée, aurait droit à plus d'égards que celle des pauvres qui ne peuvent envoyer leurs enfants qu'à l'école primaire ?

En second lieu, on cite de très nombreuses communes où l'école publique laïque est déserte en face d'écoles libres regorgeant d'élèves. Est-il sensé d'imposer à ces communes une dépense aussi stérile que lourde ? Ne vaudrait-il pas mieux les autoriser, dans ce cas, à adopter l'école libre, comme cela se fait en Belgique ?

En troisième lieu, une jurisprudence plus que contestable empêche les conseils municipaux de subventionner, même quand ils ont des fonds disponibles après qu'il a été pourvu à toutes les dépenses obligatoires, les écoles libres. Aux termes de la loi municipale de 1885, ces fonds peuvent être affectés à n'importe quelles fantaisies ; ils peuvent, sans que l'autorité supérieure ait rien à dire, servir à des courses de taureaux ; la municipalité de Pontarlier a la faculté, si l'envie lui en prend, d'ériger une mosquée à l'usage du musulman de l'endroit. Seules, les subventions aux écoles libres sont prohibées. Ce n'est pas la loi, mais c'est la jurisprudence, laquelle est, d'ailleurs, étrangement capricieuse, car le conseil municipal de Paris subventionne des écoles privées portant l'estampille du Grand-Orient.

* * *

Et pourtant, même à Paris, les écoles chrétiennes libres viennent en aide aux pouvoirs pu-

blics. Qu'on se rapporte au procès-verbal d'une séance toute révéremment tenue à l'Hôtel de Ville.

Le directeur de l'enseignement primaire y a avoué qu'à Paris, dans la Ville-Lumière, des milliers et des milliers d'enfants grouillent sur le pavé, faute de place dans les écoles publiques. Un conseiller de droite, M. Alpy, s'est écrié : "Favorisez la construction d'écoles libres et il y aura à peu de frais de la place pour tout le monde !" Devant cette proposition, la majorité de nos édiles a reculé, prise d'épouvante. N'empêche que si, demain, les écoles congréganistes fermaient leurs portes, il faudrait d'un seul coup ajouter soixante-dix mille enfants à tous ceux que la Ville se déclare déjà impuissante à recevoir dans ses locaux. Voilà le service rendu !

Or, ces écoles, grâce auxquelles la Ville est déchargée soixante dix mille enfants, sont entretenues par les dons volontaires de braves gens qui sont en même temps des contribuables et qui, à ce titre, avant de déboursier de leur plein gré leur argent pour les écoles qu'ils veulent, ont dû le déboursier chez le percepteur pour d'autres écoles dont ils ne veulent pas. Est-ce juste ? Et le système d'après lequel, en Angleterre, en Belgique, dans tous les pays de liberté vraie, les fonds du budget de l'instruction publique sont repartis entre les écoles de toutes catégories, au *pro rata* de leurs élèves, n'est-il pas autrement équitable ? Un vœu doit être émis en ce sens ; c'est le quatrième et dernier point du programme.

Aucun de ces vœux, aucune de ces réclamations nécessaires ne touche au fond même de l'obligation et de la laïcité. La question serait de savoir s'il convient que des catholiques se bornent à des revendications tellement restreintes ; mais nul candidat tant soit peu libéral et ami de la justice ne saurait les taxer d'excessives.

Plus elles sont restreintes et plus il importe de les maintenir résolument.

On a dit à Monsieur le duc d'Orléans qu' " en France l'opinion publique, désabusé des utopies " radicales, lasse de l'intolérance religieuse, revient à des idées modérées et conservatrices "

" On a bien fait de le lui dire, car c'est vrai. Nous nous en réjouissons, nous qui souhaitons l'apaisement et professons la tolérance — ces mots dont on s'est abusé et qui exprime des idées, des bienfaits si nécessaires. Mais il ne suffit pas qu'un désir d'apaisement existe chez les électeurs. Il est essentiel que les candidats soient mis en demeure de donner satisfaction à ce désir. Un courant qui promet d'être bienfaisant a pris naissance ; il ne faut ni lui opposer des digues trop hautes, autrement dit des exigences extrêmes qui l'arrêteraient, ni le laisser aller à la dérive et se perdre ainsi, faute de direction.

" En politique, il faut jouer large ", disait devant nous, hier, un éminent homme d'Etat. Jouons large, soit ! mais ne nous découvrons pas.

Parlons sans figure : dans les circonscriptions où l'on sera réduit à choisir entre des républicains, on devra au moins obtenir du candidat auquel on se résignera le minimum d'engagements qui vient d'être indiqué.

En quoi le républicain se disant " modéré " qui refuserait de prendre ces engagements mériterait-il plutôt nos suffrages que le républicain réputé immodéré ?

Il y a la défense sociale à assurer. Sans aucun doute. Ce fut toujours le premier souci du *Gauleois*, je le sais : ce fut toujours et c'est le mien, qu'on le sache. Mais, l'opportuniste, voire le " modéré " qui placerait au dessus de l'intérêt du pays, de celui de la justice, de celui de la liberté, le désir de maintenir le " bloc " scolaire, aurait mauvaise grâce à se réclamer de la défense sociale. Il prouverait que le besoin d'abolir la " vieille chanson " domine tout dans son esprit. Or, M. Jaurès nous a dit à quoi l'on aboutit en supprimant la " vieille chanson : " on aboutit à faire le jeu du socialisme, à faire des socialistes.

Le devoir est, entre deux maux, de choisir le moindre. Encore faut-il se procurer la certitude que l'un des deux est moindre que l'autre. Qu'on formule donc des conditions. Si on n'en pose pas, les candidats n'iront pas au-devant ; si on en pose, dans nombre de cas on les imposera.

Et ainsi la théorie du moindre mal, qui est la

nôtre, sera complétée par celle du plus de bien possible, qui est aussi la nôtre, au même degré.

A. DE CLAYE

TRAITE DU JEU DE "WHIST"

(Suite.)

83. Si vous êtes fort en atout, ne manquez pas de le faire voir à votre partenaire, parce qu'alors il conservera sa longue couleur entière au lieu de se garder dans la couleur des adversaires, comme il devrait le faire si les forts atouts étaient dans leurs mains.

84. Les jeux étant à peu près d'égale force, on doit chercher à établir une longue couleur, à garder le dernier atout pour rentrer en main et à prévenir la même manœuvre de la part des adversaires.

85. On doit faire atout quand on a beau jeu, pour empêcher les adversaires de couper vos belles cartes.

86. Avec de forts atouts en main, particulièrement si vous avez une longue couleur, évitez de couper sur l'invite de votre adversaires de droite.

87. Quand votre partenaire vous a indiqué qu'il est fort en telle couleur, et renonce en telle autre, si vous avez un singleton de sa couleur forte, jouez-le avant de le faire couper, car c'est un moyen d'établir une navette ou d'engager l'adversaire à prendre de l'as, s'il l'a, et d'affranchir ainsi la couleur de votre partenaire.

88. Conservez la carte maîtresse de la couleur de vos adversaires aussi longtemps que vous le pourrez.

89. Il est toujours bon d'informer votre partenaire quand vous êtes fort en atout et même dans les autres couleurs ; pour cela, si vous êtes dernier à jouer, prenez de la plus haute de votre séquence et jouez de la plus basse.

90. Forcez votre partenaire à couper lorsqu'il vous annonce un jeu faible, que vous soyez fort ou non.

91. Il est essentiel d'arrêter la longue couleur de l'un de vos adversaires, en coupant de l'atout maître, quoique vous l'avez seul, afin d'empêcher que votre autre adversaire ne se débarrasse de ses mauvaises cartes, si on laisse continuer la série où il renonce.

92. En résumé, il ne faut pas jouer hardiment avec de faibles cartes, ni jouer d'une façon timide avec un beau jeu, surtout quand on a peu de points.

93. On doit observer en silence et avec attention les différents systèmes de ceux avec qui vous jouez habituellement. Il n'en est que peu qui n'aient leur manière particulière dont la connaissance vous donnera un avantage constant. L'un invite de préférence d'un as ; un autre ne le fera jamais que par nécessité. Aussi faut-il chercher à couvrir son système en trompant ses adversaires et les portant à s'entre-détruire par des feintes habilement ménagées. C'est surtout dans la première partie d'un coup de whist que la sagacité du joueur doit être en action ; après la septième levée il n'est plus besoin d'invention ; l'attention et la mémoire suffisent, les feintes et les embuscades ont fui devant la réalité de l'action.

94. Quand il est évident que la force du jeu est partagée entre vous et vos adversaires, jouez un jeu caché ; mais jouez au contraire de la manière la plus claire possible, si votre partenaire a un bon jeu.

95. On ne doit le plus souvent négliger aucun moyen pour conserver la tenade ; cependant il est des cas où il faut sacrifier l'avantage de position.

Autant que possible, il faut s'accoutumer à juger par analogie ; on pourra par ce moyen apprendre à varier son jeu suivant les circonstances, car une manière de jouer fort bonne dans quelques situations peut-être très-mauvaises dans d'autres.

96. Jouez à travers la forte couleur de votre adversaire, et jusqu'à la plus faible : voici l'explication de cette règle. Votre adversaire de gauche *B*, et premier en main par conséquent, commence à jouer un petit carreau ; votre partenaire *C* en fournit en signifiant, *D* partenaire de *B* met le huit ou le neuf de carreau, donc vous vous trouvez le dix ou le valet qui fait sa levée ; n'ayant plus rien de bon dans cette couleur, dans laquelle vous savez que le partenaire *D* n'a aucune force, ne balancez pas, chaque fois que vous revenez en main, à rejouer de cette couleur dans laquelle votre partenaire, qui se trouve le troisième en main, sur la forte couleur de *B*, peut se permettre des impasses sûres et avantageuses sur *D*, qui n'a que de petites cartes dans cette couleur.

97. Jouez atout, si vous en avez quatre ou cinq et beau jeu ailleurs.

98. Répondez à l'invite de votre partenaire et point à celles de vos adversaires.

99. Ne jouez pas, mais voyez venir, dans une couleur dont nous avez l'as et la dame.

100. Évitez de jouer un as, à moins que vous n'avez le roi.

101. Ne jouez jamais une treizième carte, à moins que tous les atouts ne soient passés.

102. Ne coupez pas une treizième carte, à moins que vous ne soyez le dernier en main.

103. Jouez votre meilleure carte en troisième main.

104. Lorsque vous n'avez que de petits atouts commencez par le plus haut.

105. Ne coupez pas une couleur, quand il est probable que votre partenaire y coupe.

106. Conservez autant que possible un atout supérieur, pour pouvoir rentrer en main et jouer votre forte couleur.

107. Quand un adversaire joue une carte dans laquelle vous avez la carte maîtresse et une inférieure à celle-ci, jouez l'impasse, c'est-à-dire jetez l'inférieure, car si le second adversaire n'a pas une carte supérieure à celle que vous avez jetée, vous y gagnerez une levée.

108. Il faut chercher à faire d'abord les levées quand on est faible en atout ; on doit agir tout différemment dans le cas contraire.

2^e : Whist en cinq points.

109. Le whist en cinq points ne diffère du whist en dix points que parce qu'il se joue en cinq, au lieu de se jouer en dix. Les règles et la manière de jouer sont les mêmes : cependant on n'y chante pas. Arrivé au point de quatre, on ne peut gagner par les honneurs.

Un point marqué empêche de perdre la partie triple, et trois points de la perdre double.

3^e : Whist aux tricks doubles.

110. Les règles et la manière de jouer le whist aux tricks doubles sont les mêmes qu'aux autres whist ; toutefois chaque levée ou trick au-dessus de six compte deux points ; deux points marqués empêchent la perte triple, six points empêchent la perte double ; une renonce fait perdre six points. Il n'y a pas de chelem.

4^e : Whist avec un ou deux morts

111. Le whist avec un mort se joue à trois, le quatrième jeu est abattu à découvert sur la table.

112. Le whist à trois se joue soit en cinq points, soit en dix points, soit aux tricks doubles.

113. Il n'y a pas de chelem.

114. On peut aussi faire le whist entre deux personnes en établissant deux morts. On conçoit qu'alors ce n'est plus sur des probabilités que l'on joue, puisque trois jeux étant sous les yeux de chacun, le quatrième est facile à connaître, et il n'y a plus rien à deviner ; aussi cette espèce de whist perd-elle toute l'intérêt des autres.

115. Du reste, les règles à trois personnes et à deux sont les mêmes qu'aux autres whist.

5^e Le humbug.

116. Le humbug se joue à deux personnes : les deux joueurs se placent vis-à-vis l'un de l'autre ; les cartes sont distribuées en quatre paquets de treize cartes chacun. Avant de jouer, chaque adversaire examine son jeu ; s'il en est content, il le conserve, sinon il a le droit de l'échanger avec le jeu qui se trouve à sa droite, mais cet échange est définitif, et celui qui l'a fait n'a même plus le droit de regarder le jeu qu'il a quitté. Le joueur qui a donné perd sa retourne en changeant de jeu.

117. Quatre honneurs comptent quatre points ; trois honneurs comptent trois points ; deux honneurs comptent deux points, si l'adversaire n'en a qu'un ou n'en a point, mais, s'il en a deux, ils s'annulent et ne comptent ni dans un jeu ni dans l'autre.

118. Quand un joueur se contente de son jeu, il n'a pas le droit de voir le jeu de droite.

119. Les règles et la manière de jouer sont du reste, les mêmes que pour les autres whist.

6^e Whist prussien.

120. La seule différence qui existe entre le whist prussien et les whist dont nous avons déjà parlé, c'est qu'au lieu de retourner la dernière carte du jeu, on prend une des cartes de l'autre jeu, qui indique l'atout.

7^e : Whist avec la favorite.

121. Au commencement de la partie ou du robe, on prendra au hasard une couleur favorite, et chaque fois que cette couleur est atout tout se paie double dans le courant de la partie ou du robe.

122. On appelle *enfilade*, ou partie à suivre, la convention d'ajouter à la partie suivante les points excédant celle qu'on vient de finir.

A suivre

FEUILLETON

DE TOUTE SON AME

PAR

RENÉ BAZIN

Elle rentra donc, portant un petit paquet enveloppé de papier de soie : des plumes des fleurs, des bobines de fil de laiton, achetées chez Mourieux. Elle se hâta pour réparer le temps perdu. Comme la soirée était belle, la jeune fille en avait profité pour faire le tour de deux ou trois pâtés de maisons, boire un peu d'air, détendre son corps énérvé par tant d'heures d'immobilité. Il n'en fallait pas plus pour que sa belle jeunesse reprit le dessus, le rose montait à ses joues ; elle se sentait légère, ses lèvres un peu longues s'ouvraient toutes seules sur des dents blanches. Ses amies l'avaient d'ailleurs remarqué : la vie et la joie en elle renaissaient plus vite que chez d'autres. C'était une vaillante. On l'eût prise pour une Anglaise, à première vue, avec ses cheveux ondes, d'un blond égal, qui se levaient en broussail es autour du front et qu'elle tortillait par derrière à pleine main, en belles torsades luisantes, comme une gerbe de paille fraîche qui rit quand on la courbe ; avec ses yeux couleur d'eau de mer, d'un vert très pâle, qui donnaient une impression de profondeur et de limpidité ; avec son teint délicat, sa taille plate, son air de volonté calme. Mais le rire spirituel, prompt à s'épanouir sur sa bouche et lent à s'effacer, les mains, le goût parfait de sa simple toilette d'ouvrières aisées, disaient : " Française de race. " M. Mourieux, qui l'avait connue toute petite, déclarait qu'elle n'avait pas sa pareille, ni pour l'adresse ni pour la distinction naturelle. Il lui voulait du bien, sans pouvoir lui en faire beaucoup, car mademoiselle Henriette demandait peu de conseils, même à M. Mourieux. Il était content, cependant, lorsque les camarades de la jeune fille, peu indulgents d'ordinaire, avouaient qu'on n'avait rien à reprendre dans la conduite d'Henriette Madiot, et qu'elle arriverait sûrement à être première chez madame Clémence, quand mademoiselle Augustine serait partie.

Vers la moitié de la rue Crébillon, elle s'arrêta un moment, le pied sur la marche d'un couloir, à l'intérieur duquel une plaque de marbre noir portait, écrit en lettres d'or : MADAME CLÉMENCE, MODE, AU PREMIER. Le haut du

buste un peu renversé, la tête penchée à gauche elle considéra, avec un intérêt de connaissance, l'étalage d'un passementier, puis, jetant un regard sur la rue fuyante, sans y rien chercher, seulement pour dire adieu au bon air du dehors, elle entra dans le couloir et monta l'escalier.

En haut du deuxième palier, il y avait une porte sur laquelle était reproduite l'inscription d'en bas, Henriette tourna le bouton de cuivre, fit un petit signe de tête à la caissière qui songeait devant ses comptes ouverts, et suivit le corridor que couvrait un tapis gris de haute laine. L'appartement était le plus luxueux de tous ceux des modistes nantaises. Le corridor, — éclairé à droite par un mur de verre dépoli et gravé, qui dissimulait des chambres, des magasins, et, tout au bout, l'atelier, — ouvrait, de l'autre côté, sur deux pièces d'un goût savant et capiteux. La première, qu'on apercevait dès l'entrée dans l'entre-bâillement de deux portières, était une exposition permanente de chapeaux de toutes formes et de toutes nuances, modèles venus de Paris ou créés sur place, ornés de rubans, ou de plumes, ou de fleurs, posés sur des champignons de bois noir de tailles inégales, groupés avec une science consommée de la lumière qui convenait et des voisinages heureux. Dans la seconde, on essayait. Et ce salon d'essayage avait fait une partie de la fortune de madame Clémence. Les murs, les fauteuils, le canapé étaient tendus de peluche bleu pâle. L'étoffe s'enroulait autour de quatre grandes glaces, en haut desquelles retombaient, légères et remuées par le vent des robes en mouvement, des lianes de serres chaudes qui sortaient de jardinières invisibles, cachés dans les draperies des angles. Toutes les femmes entraient là avec plaisir. L'atmosphère de boudoir qu'on y respirait, le velouté des tissus, l'éclat amorti des glaces, qui renvoyaient les images encadrées de nuances neutres, quelques modèles particulièrement chers semés dans les coins et multipliés par la combinaison des reflets, séduisaient les clientes les plus sages et déroutaient les plus économes. Madame Clémence le savait. On choisissait ce qu'elle voulait sur le conseil muet du petit salon de peluche.

Henriette Madiot suivit le corridor, passa devant les modèles, devant le salon d'essayage, et tout au fond, à droite, ouvrit la porte du travail.

— Ah ! c'est vous, mademoiselle Henriette ? dit la première avec humeur. Vous avez mis le temps ! Voilà plus de dix minutes que nous avons fini de souper.

— Vous croyez, mademoiselle ? répondit tranquillement Henriette.

— J'en suis sûre, mademoiselle.

Louisa, la petite apprentie rousse, aux joues bouffies, interrompit :

— Même que le jambon était d'un salé !

Les jeunes filles qui composaient l'atelier se mirent à rire, contentes d'en avoir l'occasion, parce que cela délasse. Il y eut, chez les plus jeunes, un rire de la voix, des yeux, des lèvres, de tout le visage épanoui, mais surtout, chez les grandes, un sourire silencieux, les yeux baissés, un sourire d'ainées que les plaisanteries des gamines amusent un moment ; puis, quelques regards se levèrent, tandis que la main tirait encore l'aiguille, vers Henriette Madiot. Celle-ci habituée aux observations de la première, approchait son tabouret du coin de la table, près de la porte. Elle releva sa robe, s'assit et dit, prenant une forme de paille à moitié garnie, sur laquelle se dressaient trois coques de ruban crème :

— Il fait si doux dehors qu'on en revient de bonne humeur.

Mademoiselle Augustine n'eut pas l'air d'entendre, et déroula le paquet apporté de chez Mourieux. L'apprentie tourna la tête vers le haut de la fenêtre, qui n'était pas garni, comme le bas, de vitres cannelées, et par où l'on voyait une pointe d'arbre balancée dans le ciel. Elle eut l'air de trouver ce carré bleu comme le paradis, et elle soupira. Toutes les têtes se penchèrent au-dessus des tables, et l'on n'entendit plus que le bruit des ciseaux coupant les fils, le glissement des formes sur les ongles des femmes, le gémissement d'un vieux tabouret dont les barreaux se plaignaient, ou des mots à demi-voix : " Passez-moi le laiton, mademoiselle Irma ? — Savez-vous où est mon tulle crème, mademoiselle Lucie ? — Ce que je serai contente de sortir ce soir ! J'ai les yeux qui me piquent. " Il y avait, de temps à autre, un bâillement étouffé. Les gestes des mains étaient plus nerveux que le matin. Parfois une des employées étendait les doigts à plat sur la lustrine verte, les contemplant, et, sans mot dire, les repliait sur l'aiguille.

Les douze jeunes filles que madame Clémence occupait pendant la saison, travaillaient le long de deux tables parallèles, qui allaient de la porte jusqu'à la fenêtre, ne laissant qu'un étroit passage au milieu, et les autres le long des murs couverts d'un papier gris à fleurs bleues.

Un poêle, près de la fenêtre, à gauche ; un grand placard brun où l'on enfermait les vêtements, de l'autre côté ; des tabourets de paille à barreaux solides, formaient tout le mobilier

permanent. Le reste sortait le matin des tiroirs, et y rentrait le soir ; c'étaient les menues fournitures et les instruments du métier : des bobines de fil blanc, de fil noir, ou de laiton, des écheveaux de soie, de petits champignons pour le chapeau, des ciseaux, des boîtes de fleurs artificielles, des coupes de rubans, des plumes que délivrait la *manutentionnaire* de la salle voisine. Les jeunes filles étaient assises du même côté de chaque table, l'apprêteuse près de la garnisseuse, et il n'y avait que mademoiselle Augustine qui eût, outre l'apprêteuse une " petite main " sous ses ordres. L'apprentie n'était attachée à aucune ouvrière en particulier, et son apprentissage consistait, réellement, à faire les courses de la maison.

Le soir avait fait monter l'ombre, peu à peu, jusqu'aux dernières roses du haut, les douze femmes travaillaient, appliquées, mais on devinait, à leur physionomie, l'effort trop prolongé qui tue l'idée et rend la main inhabile. Leurs yeux étaient cernés, et souvent l'une d'elles pas ait la main sur ses paupières pour écarter le sommeil. Dans l'atmosphère lourde, tout un jour respirée, qu'échauffaient encore les lampes que venait d'allumer l'apprentie, les poitrines jeunes se soulevaient plus vite, cherchant la vie là où elle se raréfiait de plus en plus. Mademoiselle Irma toussait d'une petite toux sèche. Au bout des tables, l'une en face de l'autre, mademoiselle Augustine et Henriette Madiot garnissaient chacune un chapeau. La première plaçait et déplaçait un piquet de pavots rouges sur une forme à bords relevés, et ne parvenait pas à le poser élégamment. Elle était nerveuse. Sur sa maigre figure d'ouvrière déjà fanée, les lèvres s'écartaient, d'un mouvement rapide et douloureux. Henriette Madiot, les bras un peu arrondis, les doigts rapprochés, assemblait en éventail les coques d'un large ruban crème, et souriait, au fond de ses yeux pâles, en voyant que, du premier coup, ce soir, elle réussissait à donner à son œuvre ce tour qui est le souci, la joie et le gagne-pain de toutes ces filles de la mode, ce rien d'art où entrent leur jeunesse, leur imagination de femmes, le rêve que leurs vingt ans feraient volontiers pour elles-mêmes, et qu'elles cèdent aux riches, indéfiniment, tant que leur tête peut inventer et leur main suivre une pensée.

Dehors, les étoiles hésitantes, combattues par un reste de jour, ne luisaient pas encore, mais elles emplissaient les profondeurs du ciel, comme une poudre impalpable dont aucun grain n'est visible. L'heure se levait où la rosée abreuve et redresse l'herbe ; où les chevaux, dans les prés,

s'endorment sur trois pieds à l'abri des saules nains ; en ouvrant la fenêtre, on aurait pu entendre le cri peureux d'un oiseau de marais, gagnant son gîte : les femmes cousaient, taillaient, modelaient les étoffes.

— Huit heures et demie ! murmura mademoiselle Lucie, grosse blonde qui avait toujours ses manches retroussées et sur la peau tendue de ses pognets des gouttelettes de sueur qui l'empêchait de prétendre à l'emploi de garnisseuse. Dans une demi-heure, mesdemoiselles, nous serons libres, et c'est demain dimanche !

Elle fit un geste du bras, comme pour lancer un bonnet par-dessus les moulins. Quelques-unes sourirent. La plupart, enfiévrées, ne virent pas, et n'entendirent pas. Il fallait finir certaines commandes pressées. La préoccupation les rendait sérieuses et aussi la pensée, toujours présente aux jours de paye, de la maison où le gain de la semaine était attendu et souvent dépensé par avance. Sous les cheveux bruns ou blonds, que le feu des lampes éclairait ardemment, la même vision passait : la mère vieillie qu'elles avaient presque toutes à leur charge, les frères, les sœurs, les dettes d'héritage qu'elles achevaient de payer. Même celles qui vivaient avec un amant aidaient presque toutes quelque proche parent, et se rencontraient avec les meilleures et les plus pures de ce sentiment de solidarité généreuse qui donnait une dernière force aux doigts engourdis, à l'esprit tendu vers ce nœud de ruban qu'il fallait coudre ou poser.

Les nuques blanches, douces dans leur collier d'ombre et de lumière, ne se relevaient plus.

Le timbre de la porte d'entrée sonna un coup. Et, un moment après, la caissière parut :

— Mademoiselle Augustine, c'est une ouvrière qui se présente ?

— À cette heure-ci !

— Elle demande s'il y a du travail

— La patronne est à dîner ; on ne la dérange pas. D'ailleurs, il n'y a pas de travail, vous le savez bien : nous allons entrer en morte-saison.

Puis, se ravisant, comme la caissière fermait la porte :

— Enfin, allez donc voir, mademoiselle Henriette. Je ne peux pas me déranger. Vos fleurs de chez Mourieux ne se tiennent pas. Ça n'a aucun chic.

Henriette se leva et alla jusqu'à l'extrémité du couloir, près de l'entrée, où se trouvait une jeune fille dont on ne voyait ni la taille, ni la jupe, enveloppées dans un manteau long, d'étoffe noire, mieux fait pour l'hiver que pour l'été. Instinctivement, elle considéra les bottines, —

le grand signe, — et vit qu'elles étaient misérables, écrasées par la marche, blanchies au bout par l'usure ; puis elle regarda le visage que l'ombre projetée par le bord du chapeau coupait en deux, un visage plein, très pâle, dur de traits, avec des yeux noirs, enfoncés et brillants. Ce qui frappait le plus, chez cette inconnue toute jeune, c'était l'expression tragique et presque farouche. Elle avait dû subir bien des refus, la pauvre fille, avant de venir là. On devinait, à cette physionomie qui ne se faisait pas aimable et qui ne suppliait point, que le cœur était sombre comme la mort, et que, pour cette passante de la rue, sauvage et presque hautaine, qui demandait du travail, il y avait derrière la réponse un problème terrible, indifférent aux autres et bien gardé par elle. Elle tenait d'une main la porte de l'escalier, prête à descendre.

Les deux jeunes filles se considérèrent ainsi un moment l'une l'autre. La physionomie de la blonde Henriette Madiot devint compatissante :

— Vous voulez parler à madame Clémence, mademoiselle ? Elle ne peut pas vous recevoir à présent.

— Il n'y a pas de travail, n'est-ce pas ? fit l'ouvrière d'une voix sourde.

— Je ne crois pas... La saison finit, voyez-vous...

De ce même ton éteint et sans charme, l'ouvrière dit :

— C'est bien.

Elle se détourna aussitôt, et se remit à descendre vite, vite. Elle avait hâte ; évidemment ce n'était qu'une force d'énergie qu'elle se raidissait ainsi contre la malchance. Le bruit de ses pas sur le tapis, puis sur le chêne des marches diminuait. On ne la voyait plus. Henriette Madiot était demeurée debout, à la même place. Elle songeait que c'était le malheur qui était venu frapper là, et qui s'en allait ; elle voyait encore l'expression dure de ce regard ; elle entendait ce son de voix où il semblait qu'il n'y eût pas d'âme, parce que l'âme était trop triste pour se montrer. Un mouvement de pitié la saisit, l'entraîna, la fit courir jusqu'au bas de l'escalier. Elle heurta presque dans le couloir, près de la rue, l'inconnue qui sortait. Celle-ci tourna la tête, par-dessus l'épaule et continua.

— Mademoiselle ?

A suivre

C'EST L'AVIS DE TOUS

Un grand nombre de sommités médicales conseillent l'emploi du BAUME RHUMAL pour la consommation. 25c. la bouteille.

LE SUN

Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada

Siege Social, Montrea.

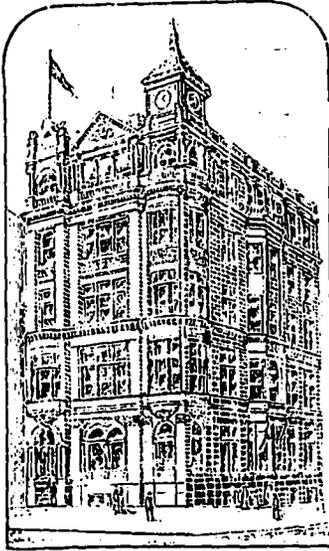
ROBERTSON MACAULAY, Président

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1897 a, jusqu'à maintena 6 été plus satisfaisante encore que 1896. Elle montrera sans aucun doute une augmentation tout à fait anormale. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. La police sans condition et son habile et prudente direction ont fait leur œuvre.

— UNE AUTRE RAISON —

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui a introduit la police sans condition ce qui a pendant de longues années été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurance d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège et après avoir été deux ans en vigueur être résilié aussi longtemps que sa réserve esé assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable à volonté.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

Capitaux assurés au 31 décembre 1891.....	\$38,196,890 08
Actif au 31 décembre 1899.....	6,388,142 00
Revenu pour 1896.....	1,886,258 00

O. LEGER,

Gérant Département Français pour la ville et le District de Montréal

TÊTE GRISONNANTE ET MENACÉE DE CALVITIE On évite ce danger par l'usage de **La Vigueur des Cheveux d'AYER.**

"Il y a près de quarante ans, après quelques semaines de maladie, mes cheveux commencèrent à grisonner et se mirent à tomber si rapidement que je fus menacée de calvitie immédiate. Avant d'entendre parler en termes élogieux de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, je commençai



l'usage de cette préparation, et je fus si satisfaite des résultats, que je n'ai jamais essayé l'usage d'autres pommades. Elle empêcha mes cheveux de tomber, provoqua une nouvelle pousse et me garantit le cuir chevelu contre les pellicules. Une seule application de temps en temps me conserve la chevelure dans sa couleur naturelle. Je n'hésite jamais à recommander n'importe quelle médecine d'Ayer à mes amis."
--Mrs. H. M. HAIGHT, Avoca, Ill.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer
PRÉPARÉE PAR LE
DR. J. C. AYER & Co., LOWELL, MASS., U.S.A.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D.C.